



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT(E) TECHNIQUE D'ACCUEIL DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE DE PREMIÈRE CLASSE

SESSION 2017

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) L'épreuve écrite d'admissibilité.....	3
2) L'épreuve orale d'admission.....	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'épreuve écrite.....	4
1) Le questionnaire à choix multiples	4
2) Les questions à réponses courtes.....	4
C) L'entretien avec le jury.....	5
2) L'entretien-discussion	5
III. Les statistiques	5

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) L'épreuve écrite d'admissibilité

Selon l'arrêté du 10 mai 2007 fixant les règles d'organisation et de déroulement de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint technique de 1re classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture, l'épreuve d'admissibilité consiste en « *un questionnaire à choix multiples portant sur les connaissances professionnelles propres aux fonctions d'un adjoint technique et de trois questions à réponses courtes à caractère professionnel. Les sujets de cette épreuve relèvent d'une des cinq dominantes du métier suivant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription : sécurité et accueil du public, présentation d'une visite guidée d'un monument historique, d'un musée ou d'un château, intégration sur rayonnage et récolement, établissement d'un tableau de service, conservation du patrimoine écrit (durée : deux heures ; coefficient : 2) ».*

2) L'épreuve orale d'admission

Selon l'arrêté du 10 mai 2007 cité ci-dessus, « *l'épreuve orale d'admission débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle et les fonctions qu'il a exercées en qualité d'adjoint technique de 2e classe d'accueil, de surveillance et de magasinage ; cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury dont l'objectif est d'apprécier la personnalité, les aptitudes, les motivations professionnelles du candidat, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées aux fonctionnaires du corps. Au cours de cet entretien, les questions posées par le jury portent sur les connaissances techniques du candidat et son expérience professionnelle (durée : vingt minutes ; coefficient : 3) ».*

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Lionel ARNAULT, ingénieur des services culturels de classe normale, administrateur de la circonscription des monuments d'Auvergne, Châteaux d'Aultéribes, de Chareil-Cintrat, de Villeneuve-Lembron et le Cloître du Puy-en-Velay.

Membres de ce jury :

- Madame Julie BEZZI, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, cheffe d'équipe de la sûreté, musée du Louvre ;
- Monsieur Thierry FOATA, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, adjoint au responsable d'équipe muséographique, musée d'Orsay ;
- Madame Angélique SEGURA, ingénieure des services culturels et du patrimoine, responsable de la coordination, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ».
Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :

- * cadre réglementaire,
- * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 16 février au 23 mars 2017
Date de l'épreuve écrite	Le 30 mai 2017
Réunion d'admissibilité	Le 31 mai 2017
Dates des épreuves orales	Du 28 au 30 juin 2017
Réunion d'admission	Le 30 juin 2017

B) L'épreuve écrite

1) Le questionnaire à choix multiples

Les questions soumises aux candidats portaient sur les dominantes de la filière à savoir l'accueil, la sécurité incendie, la sûreté ; la conservation du patrimoine écrit, le magasinage - récolement, la présentation d'une visite guidée ainsi que sur la connaissance et l'actualité du ministère de la culture et de la communication.

Le jury a veillé à respecter la parité des questions sur les thèmes, à savoir 20 questions par dominante métier et 20 questions portant sur la connaissance générale du ministère.

2) Les questions à réponses courtes

Pour chacune des dominantes du métier choisie par les candidats lors de leur inscription, les questions abordaient les thèmes suivants :

- sécurité et accueil du public : accueil du public / sécurité / sûreté ;
- présentation d'une visite guidée d'un monument historique, d'un musée ou d'un château : formation des vacataires / contraintes d'organisation / typologie des publics ;
- conservation du patrimoine écrit : dégradation / prévention / conditionnement ;
- intégration sur rayonnage et récolement : définition et objectifs d'une notion/ cas pratiques sur accueil-surveillance en salle de lecture / traitement d'un incident

Aucun candidat inscrit n'avait choisi la dominante du métier « établissement d'un tableau de service ».

C) L'entretien avec le jury

1) La présentation du parcours professionnel

La grande majorité des candidats avaient suivi une formation et préparé leur présentation qui était pour la plupart claire et structurée. Certaines présentations se sont révélées trop courtes, d'autres un peu trop longues, nécessitant d'interrompre les candidats au bout des 5 minutes qui leur était imparti pour cette présentation. Les candidats étaient globalement bien préparés sur l'utilisation du temps qui leur est imparti. En outre, l'apprentissage par cœur du parcours professionnel empêche les candidats de sortir de leur texte, et rend souvent la présentation mécanique et sans vie.

2) L'entretien-discussion

- Sur le fond :

La plupart des candidats ont eu par exemple quelques difficultés à nous expliquer la différence entre sécurité et sûreté, ou à faire la différence entre un établissement recevant du public et un établissement public. Certains candidats ont eu du mal à mettre en avant certaines pratiques métiers.

L'échange avec le jury a révélé quelques faiblesses sur la connaissance du ministère et celle de ses établissements.

- Sur la forme :

Quelques candidats sont apparus avec une grande décontraction, estimant peut-être l'oral comme une formalité. D'autres ont négligé leur présentation vestimentaire. La communication non verbale doit impérativement être prise en compte lors de la préparation des candidats.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 35.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	41	17	14	14	14	14
Femmes	36	21	18	17	17	17
Total	77	38	32	31	31	31

Seuil d'admissibilité : 10 sur 20.

Amplitude des notes : de 7,5 à 18 sur 20.

Seuil d'admission : 9,6 sur 20.

Amplitude des notes : de 9 à 17 sur 20.

Monsieur Lionel ARNAULT
Président du jury